



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 29/03/2022
Affiché le
ID : 029-242900645-20220324-DE_23_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUEANAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 23-2022

Objet : Action Ukraine-soutien aux victimes du conflit - Octroi d'une aide financière au bénéfice de l'Ukraine

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Douarnenez communauté souhaite apporter son soutien aux Ukrainiens subissant l'offensive russe. En France, les collectivités se mobilisent en effet en organisant collectes de matériels (logistique-hygiène- secours) et en décidant de dons financiers.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), qui vise à fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires.

Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Il est donc proposé de verser une aide humanitaire exceptionnelle, à hauteur de 1€ par habitant, soit une aide de 18 227 €, par le biais du FACECO. Ce versement sera effectif début avril.

Cette dépense sera imputée sur le budget primitif 2022, au compte 658821 « secours d'urgence », chapitre 65.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- **D'octroyer une aide d'un montant total de 18 227 €, par l'intermédiaire du FACECO, fléchée « Action Ukraine-soutien aux victimes du conflit ».**
- **De procéder au mandatement de cette somme.**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE_23_2022-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Audurier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around the top inner edge, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small asterisk at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.